Image not found or type unknown

Travailler plus de 48h par semaine

Par **bambou**, le **03/10/2009** à **18:09**

Bonjour
qu'est ce que je risque si je travaille plus de 48h par semaine ?
Comment faire pour légaliser ma situation ?

Merci beaucoup.

Par **carry**, le **03/10/2009** à **19:12**

bonsoir,

pour le même employeur ????

et pourquoi faites vous 48 heures?

Par **bambou**, le **03/10/2009** à **19:56**

Bonsoir,
ce sont deux employeurs différents : je travaille la semaine , 35 h
et un week end sur deux du vendredi soir au dimanche soir en coomptant les nuits : 40 h par week end soit 80 h par mois .

Merci.

Par **carry**, le **04/10/2009** à **08:38**

extrait de :http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/duree-du-travail/duree-legale-du-travail.html

[citation]Toutefois, il existe des durées maximales au-delà desquelles aucun travail effectif ne peut être demandé. Ces durées maximales de travail s’imposent également au salarié qui cumule plusieurs emplois.
Sauf dérogation, les durées maximales sont fixées à :

- 10 heures par jour ;
- 48 heures par semaine ;
- 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives. En outre, les salariés doivent bénéficier d’un repos quotidien de 11 heures au minimum et d’un repos hebdomadaire de 24 heures auquel s’ajoutent les heures de repos quotidien.[/citation]

comment faites vous 40 h par week end ????

Par **bambou**, le **04/10/2009** à **08:40**

Merci pour le lien.

Je travaille du vendredi au dimanche soir le jour et les nuits .... C'est du gardiennage j'ai donc largement de quoi me reposer.

Savez vous comment est ce que je peux légaliser ma situation ? Et ce ce que je risque en travaillant plus de 48h par semaine ?

Merci.

Par **carry**, le **04/10/2009** à **09:14**

normalement en cas de cumul d'emploi, vous devez les déclarer à vos employeurs respectifs... donc votre 2ème employeur n'a pas le droit de vous embaucher si la durée du contrat dépasse le temps de travail maximum...

et : http://www.legavox.fr/article/externe/cumul-emplois-quelles-possibilites-4332.htm

tout est dit....

Par **bambou**, le **04/10/2009** à **09:35**

OK...

Je pense que je vais démissionner de mon boulot du week end !

Merci !

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés